



Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Donne délégation de signature à :

*Monsieur Grégory KALFLECHE et Monsieur Stéphane MOUTON, Professeurs des Universités, co-Directeurs de l'Institut Maurice Hauriou (IMH),*

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 931 – Institut Maurice Hauriou :

- en dépenses : les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette,
- les ordres de missions temporaires impactant le budget du CRB 931, hormis ceux les concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ces mêmes budgets.

La présente délégation prend effet le 6 février 2017. Il est mis fin, à la même date, à la délégation de signature consentie, à M. Grégory KALFLECHE et M. Stéphane MOUTON, datée du 25 mai 2016.

Fait à Toulouse, le 6 février 2017

Le délégataire,

Grégory KALFLECHE

Le délégataire,

Stéphane MOUTON

La Présidente,

Corinne MASCALA